

Service de l'aménagement du territoire
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Morges, le 23 juin 2025

Justification des interventions sur les arbres existants

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet mis à l'enquête sur la parcelle 270, nous souhaitons vous apporter des précisions concernant l'implantation du bâtiment et la nécessité d'intervenir sur certains arbres présents sur le site. Lorsque l'on souhaite utiliser la pleine capacité constructive que permet le règlement sur cette parcelle, nous ne pouvons malheureusement pas conserver tous les arbres existants.

Le schéma en annexe permet de visualiser clairement la contrainte liée à la morphologie de la parcelle qui a une forme longue et étroite. Il met en évidence que l'unique zone permettant l'aménagement des places de stationnement, tout en respectant les limites de construction, se superpose à l'emplacement de trois arbres. Malgré nos efforts de conception pour les préserver, leur présence rend incompatible la réalisation des aménagements prévus. Toutefois, l'un de ces trois arbres sera transplanté ailleurs sur la parcelle afin d'être conservé.

Par ailleurs, un quatrième arbre situé dans la zone de construction du bâtiment devra également être abattu. Cette décision a été prise en dernier recours, après étude de différentes alternatives.

Nous tenons cependant à souligner que nous avons fait tout notre possible pour préserver au maximum le patrimoine arboré du site. En particulier, l'arbre majeur de la parcelle sera conservé. Il fera l'objet de mesures de protection spécifiques pendant toute la durée du chantier afin d'assurer sa pérennité.

Ce projet se veut respectueux de son environnement et soucieux d'une intégration paysagère harmonieuse. Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos meilleures salutations,

Outsider.Architecture SA
Maevane Boixeda
Arch.HES

Annexe : Schéma explicatif

Annexe : Schéma explicatif

